

Une victoire syndicale

Après 10 ans de déboires juridiques dans le dossier du Walmart de Jonquière, la Cour suprême a enfin rendu une décision, le 27 juin 2014, qui a pour effet de renforcer le droit fondamental d'association des travailleuses et des travailleurs au Canada.

Dans cette affaire de longue haleine, le plus haut tribunal au pays a donné raison à l'arbitre qui avait déterminé que la fermeture d'un magasin quelques mois après l'accréditation syndicale constituait un changement dans les conditions de travail des employé-es, ce qui est contraire à la loi. Il s'agit d'une victoire importante pour ces travailleuses et travailleurs, privés de leur emploi par un employeur sans scrupules, simplement parce qu'ils souhaitaient améliorer leur sort collectif.

La décision revêt aussi une certaine importance pour les agents correctionnels, car la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique prévoit qu'en période de négociation, toute condition de travail qui peut être contenue dans une convention collective, et qui est encore en vigueur au moment où l'avis de négocier a été donné, doit être maintenue jusqu'à la fin de la négociation. Le gouvernement ne peut donc pas faire cavalier seul, entre autres en ce qui a trait à la gestion des congés de maladie.

Les gouvernements antisyndicaux, comme celui qui détient actuellement le pouvoir, ne se gênent pas pour tirer profit de la misère des citoyens et pour les convaincre qu'il est anormal d'avoir des conditions de travail décentes.

À long terme, la décision de la Cour suprême pourrait contribuer à renverser la dégringolade vers les conditions de travail inacceptables qu'établissent des employeurs de milieux non syndiqués. À nous tous maintenant de sensibiliser nos concitoyens, familles et amis: le discours du gouvernement est contraire aux valeurs ouvrières enchâssées dans la Charte canadienne des droits et libertés.

À nous de répéter ce message haut et fort afin de nous assurer que le prochain gouvernement fédéral épouse les valeurs qui nous sont chères plutôt que de veiller aux intérêts des personnes et entreprises qui, comme Walmart, se soucient peu du droit des personnes qui travaillent pour eux.

A union victory

After 10 years of legal setbacks in the case of Walmart in Jonquière, the Supreme Court finally ruled in a June 27 2014 decision that strengthens the fundamental right of association for workers in Canada.

In this lengthy case, the country's highest court agreed with the arbitrator's decision that shutting down the store a few months after union certification constituted an unjustified change to employees' working conditions, which is contrary to the law. This is a major victory for these workers who were deprived of their jobs by an unscrupulous employer because they wanted to improve their collective fate.

The decision is also relevant for correctional officers, as the Public Service Labour Relations Act states that, throughout negotiations, all working conditions that may be contained in a collective agreement and that are in effect when the notice to bargain is filed must be maintained until the end of negotiations.

The government can therefore not do it alone with respect to, among others, any changes in the management of sick leave. Anti-union governments, such as the one currently in power, will stop at nothing to take advantage of citizens to convince them that it is abnormal to have decent working conditions.

Over the long term, the Supreme Court decision could help to reverse the downward trend toward unacceptable working conditions set in motion by employers of non-unionized workplaces. It is now up to us to raise awareness among

our fellow citizens, families and friends: what the government is doing runs contrary to values enshrined in the Canadian Charter of Rights and Freedoms.

It is up to us to repeat this message loud and clear in order to ensure that the next federal government embraces the values we hold dear rather than pander to the interests of individuals and businesses, such as Walmart, who care little about the rights of the people who work for them.



Le 27 juin dernier, la Cour suprême du Canada a rendu son verdict en faveur des employés syndiqués du Walmart de Jonquière au Québec.
Supreme Court of Canada ruled in favour of unionized Walmart employees in Jonquière, Québec, last June 27.